

DIRECTION DOT DOMAINE OPS

FICHE PROCEDURE

Modification d'une aptitude opérationnelle dans le logiciel d'alerte

Créée le : 21/12/2015

DOT n°8

Modifiée le : 09/12/2020

ACTEURS	DEROULEMENT DE L'ACTION
Le Sapeur-Pompier	Répond aux qualifications et aux obligations en termes de : - Participation aux stages de formations - Participation aux séances de Formations de Maintien et de Perfectionnement des Acquis - Présentation aux visites médicales d'aptitude Rend compte à son chef de centre de tout élément qui pourrait interférer sur ses compétences opérationnelles (Perte du permis de conduire)
CDF	Réalise le jury de toute formation
	Inscrit les agents sur liste d'aptitude interne pour les emplois de tronc commun et de spécialités suite à l'obtention d'une formation initiale
Le chef de centre	Si nécessaire, → Retire ou réintègre les aptitudes opérationnelles d'un agent → Demande la mise à jour d'une aptitude opérationnelle d'un agent
Le chef de groupement territorial – Antenne OPS	Valide la demande justifiée du chef de centre sur l'ajout d'une aptitude pour les emplois de tronc commun Cette fonctionnalité a surtout pour objet d'apporter des corrections dans le cursus d'un agent
CTD d'une spécialité	Propose un avis de maintien sur la liste d'aptitude de chaque spécialiste dans le cas où son avis serait différent de celui proposé par EMMIE
Le groupement RH-FOR	Met à jour si besoin le cursus d'un agent identifié Cas où l'inscription sur liste d'aptitude ne serait pas proposée par une formation ou un grade manquant dans le cursus de l'agent
Le groupement OPS	Pilote la commission de validation des compétences Maintien ou retire les agents sur la liste d'aptitude de l'année N+1 des emplois de tronc commun et de spécialité en fonction des FMPA réglementaires et autres conditions nécessaires. Organise cette commission en juin et en décembre en collaboration avec le groupement RH Formation
EMMIE	Génère les fonctions/Engins-Mission en prenant en compte l'aptitude médicale et les intègre dans le logiciel d'alerte
Le groupement OPS	Transmet les listes d'aptitude de spécialité à la préfecture (publipostage)

Le Directeur Départemental,

Contrôleur Général Stéphane MORIN